Préavis grève

Maquillage à France Info

APRÈS LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA DIRECTION DÉGRADE NOS ANTENNES

Le maquillage, comme la coiffure, ne sont ni accessoires, ni secondaires. Ils participent à la cohérence visuelle de nos antennes, à l'image renvoyée au public. Ils sont des maillons indispensables et indissociables au même titre que le plateau, le son, la lumière…

S'attaquer aujourd'hui au maquillage pour de substantielles économies, c'est s'attaquer à la vitrine de France Télévisions.

L'identité de France Télévisions repose sur ses contenus, sur celles et ceux qui les incarnent (journalistes et invité·es).

Elle demande des moyens humains et techniques indispensables à la hauteur des exigences du service public : plateau, équipes techniques, lumière, maquillage, coiffure…

La qualité de nos antennes se mesure également au respect porté à celles et ceux qui la font vivre et qui viennent y prendre la parole. Journalistes et invité.es doivent bénéficier d'un traitement équitable, sans discrimination.

Après Franceinfo (canal 16), à qui le tour ?

La direction imagine-t-elle la même chose pour ses autres antennes ? France 3 ? France 2 ?

Lors du CSE extraordinaire du 14 octobre 2026, face à une direction sourde et aveugle, les élus ont demandé aux organisations syndicales de se saisir de la négociation.

Les syndicats exigent donc pour Franceinfo (canal 16) :

- Une maquilleuse jusqu'à la fin de l'antenne, à 23h, afin de garantir la cohérence visuelle tout au long de l'antenne, l'équité entre les journalistes et l'absence de discrimination dans le traitement des intervenant·es,

- Une maquilleuse en renfort l'après-midi, pour faire face à la charge de travail, mieux répartir les tâches et prévenir les risques de TMS,

- Le maquillage pour toutes et tous, sans discrimination, journalistes, chroniqueur·ses, reporteurs et invité·es, quel que soit leur titre,

- L'égalité de traitement pour toutes les chaînes de France Télévisions.

Pour appuyer ces revendications, les organisations syndicales CFDT, FO et CFE-CGC appellent les salarié·es du Siège de France Télévisions à cesser le travail du
3 novembre 2026 à 00h00 au 4 novembre 2026 à 23h59, soit pour une durée de 48 h.

La direction dégrade déjà nos conditions de travail, mobilisons-nous, ne la laissons pas dégrader aujourd'hui nos antennes !

Nous sommes tous concernés.

Paris, le 27 octobre 2026

Pour la CFDT :
Fabrice Cagnin, DS

Pour la CFE-CGC :
Olivier Viratelle, DS

Pour FO :
Sandra Noël, DSC